

21 MARS 2024

ÉCLIPSE SOLAIRE DU 8 AVRIL 2024 RISQUES ASSOCIÉS ET MESURES DE PRÉVENTION RECOMMANDÉES

Le 8 avril 2024, entre 14 h 11 et 16 h 39, le Québec sera dans la trajectoire d'une éclipse solaire.

La zone d'éclipse totale couvrira plusieurs régions, dont :

- l'ensemble de l'Estrie et des Îles-de-la-Madeleine
- la partie sud de l'île de Montréal
- une grande portion de la Montérégie
- le Centre-du-Québec
- la région de la Chaudière-Appalaches

Les autres régions de la province seront dans une zone d'éclipse partielle.

Une éclipse solaire se produit lorsque la Lune passe entre la Terre et le Soleil et projette son ombre sur la Terre, donnant l'impression que la nuit tombe durant quelques minutes. Pour qu'une éclipse solaire soit totale, la Terre, la Lune et le Soleil doivent être parfaitement alignés. Ce phénomène est très rare et dure seulement quelques minutes.

Risques associés aux éclipses solaires

Comme pour le soleil ou toute source de forte luminosité, il faut éviter de regarder directement une éclipse solaire sans protection. Lorsqu'une personne observe une éclipse solaire sans protection oculaire, elle s'expose à des risques qui peuvent entraîner des conséquences sur sa vision, comme :

- une lésion des cellules de la rétine, appelée « rétinopathie solaire »
- une perte de vision temporaire (vision trouble, perception altérée des couleurs)
- une cécité partielle ou totale

Les effets peuvent passer inaperçus sur le moment et apparaître plusieurs heures, voire quelques jours après l'observation de l'éclipse. Quelques secondes suffisent pour subir des dommages irréversibles.

Mesures de prévention recommandées

Lors d'une éclipse solaire, il est recommandé :

- de favoriser le travail à l'intérieur
- d'éviter de regarder directement l'éclipse sans protection oculaire adaptée durant l'ensemble des phases
 - Pour les travailleurs devant diriger leur regard vers le ciel, il est recommandé de garder le soleil hors du champ de vision (se mettre dos au soleil).
- d'éviter d'observer ou de photographier le ciel à travers une lentille (jumelles, télescope, etc.) sans filtre solaire adapté
 - Les activités avec ce type d'équipement devraient être reportées après l'éclipse afin de limiter les risques.

Si, dans le cadre de ses fonctions, un travailleur doit porter son regard vers le ciel durant l'éclipse solaire, il est fortement recommandé de porter des lunettes avec verres filtrants certifiés ISO 12312-2 durant toute la durée de l'éclipse et de s'assurer qu'elles sont en bon état (aucun dommage de la monture ou de la lentille).

Protection oculaire adaptée

Porter une protection oculaire adaptée est nécessaire pour regarder une éclipse durant l'entièreté de l'observation. Seules quelques secondes d'observation sans protection suffisent à causer des dommages irréversibles lorsque les rayons du soleil sont visibles.

Seules des lunettes avec verres filtrants certifiés ISO 12312-2 et un filtre solaire adapté pour les appareils optiques (jumelles, théodolite, télescope, etc.) assurent une protection oculaire adéquate. De plus, il est important que les filtres soient en bon état (aucun dommage du recouvrement de la lentille) pour en conserver l'effet protecteur.

En l'absence de filtre optique ou si le port de lunettes avec verres filtrants certifiés n'est pas possible, il est recommandé de reporter les tâches qui impliquent de regarder vers le ciel après l'éclipse afin de limiter les risques.

Premiers secours en cas d'exposition directe aux rayons

Dans le cas où une personne aurait observé directement l'éclipse sans protection oculaire, il est recommandé de consulter un ophtalmologiste ou un optométriste dès que possible.

Si la personne présente des symptômes graves, un appel à Info-santé 811 peut être fait pour être dirigé vers les services médicaux appropriés selon les symptômes observés.

[Sources : CNESST](#)